



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 13

Représentés : 5

Absents : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 octobre et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 18 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire
Étaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Pierrette BROSSE - Catherine GUTIERREZ (à partir du point n°5) - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (pouvoir à Renaud DUMAY) - Matthieu ROLLET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Gille LATTARD) - Françoise DURAND (Pouvoir à Fabienne PIRON) - Catherine TEDESCHI (pouvoir à Claudette GUSELLA) - Catherine GUTIERREZ (jusqu'au point n°5) - Céline POMMERET CHAUSSIN - Cédric BADIN - Arnaud BROYER - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Magalie PEZZOTTA

N°2024.10.24.01 – Convention d'occupation de la Salle de Lyre pour l'organisation des thés dansants

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation annuelle de la Salle de la Lyre pour l'organisation de thés dansants.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

N°2024.10.24.02 – Acquisition des parcelles AP 269 et AP 270 appartenant aux conjoints CHAGUÉ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le plan de division proposé par le cabinet POLARIS Géomètres-Experts pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 269 et 270.

APPROUVE les conditions suspensives proposées par l'indivision CHAGUÉ dans leur courrier en date du 17 juillet 2024 à savoir :

- Réalisation par un expert agréé, d'une étude destinée à évaluer l'état du pin d'Autriche, arbre particulièrement remarquable et que nous souhaitons, si possible, conserver dans le projet ; Diagnostic réalisé par le cabinet ARBORETUDE en date du 1^{er} octobre 2024 pour lequel le rapport de synthèse a été transmis aux services de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en date du 11 octobre 2024 ;
- Réalisation d'une clôture par panneaux rigides de 2,00 m de hauteur et création d'un écran par corridor végétal très dense d'environ 7,00m d'épaisseur et suffisamment haut pour interdire toute interaction entre le domaine public et la propriété CHAGUÉ ;
- Remplacement du portail existant situé Rue des Huguets par un nouveau portail ayant les mêmes caractéristiques et installé à proximité du bloc sanitaire implanté Rue du Marché ;
- Aménagement d'une voie d'accès non bitumée avec défrichement préalable sur le terrain appartenant aux conjoints CHAGUÉ, pour permettre l'accès aux véhicules légers à la propriété depuis la rue du Marché ;

- Démolition, dès que possible, du mur de clôture endommagé par les véhicules se garant sur le parking existant et installation d'une clôture suffisamment robuste pour empêcher toute intrusion sur la propriété et permettre la libre circulation des chevaux et autres animaux sur la propriété dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte authentique ;
- Jouissance par les conjoints CHAGUÉ des parcelles cédées à la mairie, jusqu'à la réalisation des travaux d'aménagement du parc naturel urbain ;
- Installation de caméras de vidéoprotection pour éviter tous risques de nuisances au sein dudit parc ;
- Proposition de dénomination : « Parc Yvonne et Blanche PIFFAUT ».

DECIDE d'acquiescer les parcelles cadastrées section AP n° 269 et 270 d'une contenance totale de 2 183 m² pour un montant total de 69 856,00 €.

DÉCIDE que les frais de notaires et de bornage liés à cette vente sont à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'acte authentique et tout document y afférent.

N°2024.10.24.03 – Convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée ZW 91

Il est précisé que Monsieur Fabrice RAPHANEL sort de la salle du Conseil municipal pour ce point, celui-ci étant concerné à titre personnel par la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE les conventions d'occupation précaire avec les exploitants

DECIDE d'appliquer les redevances annuelles d'occupation suivantes :

- Redevance annuelle pour M. RAPHANEL de 404,44 €
- Redevance annuelle pour M. MELIN de 326,60 €

PRECISE Ces redevances feront l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'arrêté préfectoral nouvellement pris sur les maxima et minima des fermages à savoir l'application de la valeur moyenne des prix des fermages pour les terres de 3^{ème} catégorie dans le secteur BRESSE – VAL DE SAÛNE

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite décision.

N°2024.10.24.04 – Convention de servitude avec ENEDIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZE 0033.

APPROUVE la convention de servitudes proposée

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite décision.

Arrivée de Madame Catherine GUTIERREZ

N°2024.10.24.05 – Convention d'affiliation des partenaires – Carte Jeune 01

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le projet de convention d'affiliation en tant que partenaire dans le cadre de l'action « Carte Jeunes 01 » du Conseil Départemental de l'Ain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'affiliation des partenaires « Carte Jeunes 01 » pour les services communaux suivants :

- L'école de musique communale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre ces documents signés aux services du Conseil Départemental.

N°2024.10.24.06 – Décision modificative n°1 – Budget camping

FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
Article (Chap.)	Budget primitif	Décision modificative 1	Total	Article (Chap.)	Budget primitif	Décision modificative 1	Total
61558 (011) : Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 000,00	4 140,76	5 140,76				
627 (011) : Services bancaires	0,00	250,00	250,00				
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	5 709,02	- 4 390,76	1 318,26				
		0,00					

INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
Article (Chap.)	Budget Primitif (avec RAR)	Décision modificative 1	Total	Article (Chap.)	Budget primitif	Décision modificative 1	Total
1641 (16) : Emprunts en euros	9 013,14	16 536,00	25 549,14	13461 (13) Subvention DETR	0,00	38 032,00	38 032,00
2188 (21) : Autres immobilisations	275,00	10 200,00	10 475,00				
231 (23) : Immobilisations corporelle en cours	215 000,00	11 296,00	226 296,00				
		38 032,00				38 032,00	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de procéder à la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget annexe Camping telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.10.24.07 – Décision modificative n°1 – Budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
Article (Chap.) - Opération	Budget Primitif (avec RAR)	Décision modificative 1	Total	Article (Chap.) - Opération	Budget primitif	Décision modificative 1	Total
204182 (20) - 257 : Bâtiments et installations – Org...	0,00	17 600,00	17 600,00				
2135 (21) – 296 : Installations générales, agencements...	0,00	11 200,00	11 200,00				
2183 (21) – 264 : Matériel de bureau et informatique	1 000,00	612,00	1 612,00				
2111 (21) – 060 : Terrains nus	111 000,00	- 29 412,00	81 588,00				
		00,00					

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de procéder à la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal de la commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

N°2024.10.24.08 – Demande d'indemnisation d'un commerçant

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
18 voix pour et 1 voix contre (Catherine GUTIERREZ)

DÉCIDE de procéder à un dégrèvement à hauteur de 100 % du loyer du mois de septembre pour indemnisation.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

N°2024.10.24.09 – Perception des redevances d'occupation du domaine public GRDF

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE la perception de la redevance due par GRDF s'élevant à 1 002,00 € pour l'année 2024.

AUTORISE le Maire à tout document relatif à cette perception.

N°2024.10.24.10 – Modification des tarifs du Jardin du Souvenir

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

MODIFIE les tarifs du jardin du souvenir de la manière suivante, à compter du 1^{er} novembre 2024 :

Jardin du souvenir	Tarifs
Dispersion et inscription sur le registre en mairie en présence de la police municipale ou d'un élu	Gratuit
Plaque : fourniture et pose La municipalité prendra en charge la gravure et le pose de la plaque sur la colonne du souvenir. Toutefois, l'implantation de cette plaque n'est pas obligatoire et sera effectuée sur simple demande	A la charge du preneur

PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°2023.06.28.7 du 28 juin 2023 fixant les tarifs des emplacements au cimetière communal

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.10.24.11 – Vente de l'appartement situé 180 rue du centre

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE le dossier de mise en copropriété établi par le Cabinet POLARIS, géomètres-experts à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE et contenant : plans, certificats de superficie « loi carrez », état descriptif de division et tableau des tantièmes.

DECIDE de vendre l'appartement lot n°2 dépendant d'un immeuble qui sera préalablement mis en copropriété, situé à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE (01140), 108 rue du centre, au profit de Monsieur NEMOND Ludovic, pour un prix de 85.000,00 euros (90.000,00 € dont 5.000,00 € de commission de l'agence HORIZON IMMOBILIER),

DECIDE de régulariser, aux frais exclusifs de la Commune, tout acte notarié contenant état descriptif de division – règlement de copropriété en vue de la division de la propriété et la création de 3 lots,

DECIDE que les frais de notaires liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte notarié contenant état descriptif de division – règlement de copropriété en vue de division de la propriété et la création de 3 lots.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession

N°2024.10.24.12 – Mandat spécial pour le déplacement des élus

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

MANDATE les élus nommément désignés ci-dessous à participer au Congrès des Maires de France pour le compte de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne :

- Renaud DUMAY
- Benoit PEIGNÉ
- Gilles LATTARD
- Julien MONTEIL

DECIDE de prendre en charge pour les élus mandatés l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement (transport, hébergement, restauration) sur la base des dépenses réelles effectuées et sur présentation des justificatifs.

PRECISE qu'un acompte pourra être versé sur présentation des pièces justificatives de dépenses

N°2024.10.24.13 – Convention de stérilisation avec la clinique des Huguets

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la mise en place d'une convention avec la clinique des Huguets pour la stérilisation des chats errants présent sur la commune.

APPROUVE les tarifs proposés dans la convention pour les interventions suivantes :

- Ovariectomie pour un coût unitaire de 116,30 euros TTC.
- Castration pour un coût unitaire de 63 euros TTC.
- Hystérectomie pour un coût unitaire de 152,40 euros TTC.
- Identification par tatouage pour un coût unitaire de 31 € TTC

PRECISE que ces tarifs seront révisés chaque début d'année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

N°2024.10.24.14 – Fixation d'une redevance pour occupation du domaine public

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ABROGE la délibération n°2018.02.23.02 fixant les droits de place du marché et de la fête foraine

DÉCIDE de fixer les tarifs de la manière suivante à compter du 24 octobre 2024 :

Tarifs Marché par année payable d'avance	Sous la halle	Extérieur
Abonnés	14 € le mètre linéaire	10,60 € le mètre linéaire
Tarifs Marché à l'unité	Sous la halle	Extérieur
Non abonnés	1.40 € le mètre linéaire	Camion de moins 13 m : 0.75 € le ml
		Camion de plus 13 m : 1.40 € le ml
Tarifs - Fête foraine		
Gros manèges	60.00 €	L'emplacement
Manèges enfants	30.00 €	L'emplacement
Stand	1.80 €	Le mètre linéaire

Tarifs – Cirques et spectacles itinérants	
Forfait de base : Droit d'occupation pour une durée de 5 jours maximum (Jour d'arrivée et de départ inclus)	200, 00 €
Jour supplémentaire : Toute journée commencée sera due	50, 00 €
Redevances : Eau et Électricité	A la charge du preneur directement auprès des fournisseurs

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

N°2024.10.24.15 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
19/09/2024	UGAP	LYON	Cuillère et gobelet	57,08 €
23/09/2024	SOC AFL	PONT DE VEYLE	Aménagement parking rue de Crénans	38 310,00 €
23/09/2024	SOC AP	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Plantation	8 853,60 €
23/09/2024	DE BARROS VIRIATHE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Pose d'un lino chez "les vins Pascal Gaillard"	330,00 €
24/09/2024	GARAGE DECHAUX AUTOMOBILE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Remplacement siège voiture Police Municipale	333,20 €
25/09/2024	NOREMAT	ARNAS	Remise en état poulies et courroie	1 568,98 €
25/09/2024	LEFEVRE GOYON	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Ossuaire	12 050,00 €
26/09/2024	LEFEVRE GOYON	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Ossuaire	1 920,00 €
26/09/2024	LEFEVRE GOYON	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Ossuaire	500,00 €
27/09/2024	Didier LABALME	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Elagage d'un chêne	576,00 €
27/09/2024	SCB EQUIPEMENT	Varenne-lès-Mâcon	Réparation de l'étude de la cantine	307,25 €
01/10/2024	NOREMAT	ARNAS	Remise en état poulies et courroie	897,94 €
01/10/2024	SANITHERMIC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Remplacement circulateur chauffage	2 018,40 €
01/10/2024	SANITHERMIC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Travaux de plomberie au nouveau cabinet médical	1 090,80 €
04/10/2024	FESTILOC	MACON	Mange debout et rouleau de nappe pour les vœux	239,63 €

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
07/10/2024	VAL DE SAONE AUTOMATISME	CHARNAY LES MACON	Badges	81,00 €
08/10/2024	ARIANE SIGNALETIQUE	THEIZE	Plaques	827,28 €
11/10/2024	SODEXO	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE	Buffet dinatoire salé pour les vœux du Maire	1 886,34 €
11/10/2024	SOCAP	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Fourniture de végétaux	339,84 €
15/10/2024	SARL ZUSSY	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Travaux Maison de santé rdc	3 492,00 €
15/10/2024	SARL ZUSSY	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Travaux Maison de Santé étage – Cabinet CLARY	1 284,00 €
16/10/2024	DESAUTEL	MEYZIEU	Remplacement et compléments extincteurs	2 264,45 €
18/10/2024	SARL DE3S ELECTRICITE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Remplacement du système visiophonie accueil Mairie	810,00 €
18/10/2024	PCR	ROBION	Pose ou dépose d'un compteur à tubes pneumatiques	1 350,00 €

N°2024.10.24.16 – Compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4241	DP 24 V0075	PETIT Mathieu	AS 131 - Installation panneaux photovoltaïques
4242	DP 24 V0076	SCI JADE	AO 673, 249, 258, 674, 671 - Détachement d'un terrain à bâtir
4243	PC 24 V0026	VAILLANT Pierre	ZX 190 - Aménagement et fermeture d'une remise existante
4244	DP 24 V0077	VALANTIN Jean-Yves	AR 066 - Régularisation démolition d'une SDB à mi étage création terrasse
4245	DP 24 V0078	ECO PERF HABITAT	ZK 141 - Pose panneaux photovoltaïques
4246	PA 24 V0001	BLAIN DE BARROS Thomas	AO 576, 690, 691, 718 - Création de deux lots à bâtir
4247	DP 24 V0079	PILETTE-CABANTOUS Lauriane	ZW 182 - Construction d'une piscine
4248	DP 24 V0080	PARENT Georges	AS 083 - Remplacement d'un portail métallique de 4m par un portail de 15m
4249	DP 24 V0081	ECO LABEL HABITAT	AR 151 - Installation panneaux photovoltaïques
4250	DP 24 V0082	RIBEIRO COELHO David	YD 119,120, 125 - Création d'un carport
4251	DP 24 V0083	GUY Cédric	ZX 180, 181 - Réfection toitures des bâtiments, régularisation d'une construction type annexe
4252	PC 24 V0027	DUPONT Romain	ZM 152, 150, 149 - Installation serre multichapelle, serre tunnel, espace de stockage, local technique et un bureau
4253	DP 24 V0084	GAY Damien	ZP 146 - Remplacement fenêtre et porte par une baie vitrée
4254	DP 24 V0085	BOUCHET Bryan	AO 628 - Pose d'une pompe à chaleur air/air façade côté jardin
4255	DP 24 V0086	TATON Marc	ZY 124, 125 - Installation panneaux photovoltaïques

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
07/09/2024	DIA 001 348 24 V0019	YB 218	1092, Route de Bourg

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 24 octobre 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Magalie PEZZOTTA